



Rapport annuel 2007.
Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel.

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.fondation-helvetia.ch

helvetia 

Table des matières.

Editorial	3
Rétrospective 2007	4
Portrait	6
Comptes annuels 2007	7
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de contrôle	24

Le rapport annuel de la Fondation Helvetia paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Dormir tranquille malgré les turbulences boursières.

La crise hypothécaire et immobilière aux Etats-Unis a entraîné de fortes turbulences sur les bourses mondiales. De nombreuses caisses de pension autonomes et semi-autonomes n'ont pas été en mesure, en 2007, de dégager le rendement qui aurait été nécessaire à la rémunération des engagements. Quant à l'année boursière 2008, elle a démarré sous des auspices encore moins favorables: au cours du seul mois de janvier, les indices LPP de la Banque Pictet ont perdu entre 2.1% et 6.6% selon la quote-part actions. Les fortes variations ne sont toutefois pas rares, notamment sur les marchés des actions. Les caisses de pension tiennent compte de ce fait en constituant des réserves de fluctuation de valeur, grâce auxquelles elles sont en mesure de couvrir leurs engagements en cas de revenus insuffisants. Aussi des parts importantes du revenu sont-elles affectées à la constitution de ces réserves, les bonnes années de placement. Ce n'est qu'une fois qu'un certain niveau cible a été atteint que les excédents des produits dégagés peuvent également être distribués aux assurés.

La situation est différente en ce qui concerne l'Helvetia Fondation collective: les bénéfices réalisés par l'Helvetia au cours des années passées ont majoritairement été crédités au fonds d'excédents vie collective. Ils y sont intégralement et exclusivement réservés aux distributions futures aux assurés. Les turbulences boursières actuelles n'y changent rien. La politique d'excédents de l'Helvetia vise à garantir aux clients une participation durable au résultat de l'entreprise. En d'autres termes, la participation aux excédents est fixée de manière à être la plus stable possible, quelles que soient les fluctuations sur les marchés des placements. La rémunération globale des avoirs de vieillesse en 2008 en atteste: la rémunération ordinaire et la participation aux excédents d'intérêts s'élèvent ensemble à 2.95% pour la composante obligatoire et à 3.25% pour la composante surobligatoire, en dépit d'une année de placement 2007 extrêmement mitigée.

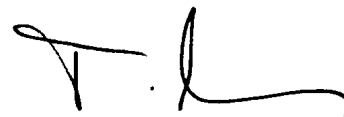
Le fonds d'excédents vie collective de l'Helvetia est par ailleurs richement doté. On a ainsi l'assurance que les œuvres de prévoyance de l'Helvetia Fondation collective pourront également s'attendre à l'avenir à une participation aux excédents attrayante.

Certains politiciens ne manquent pas une occasion pour tenter de discréditer l'assurance complète par de nouvelles accusations et manœuvres. Ils oublient ainsi que celle-ci couvre les besoins de tous les entrepreneurs qui ne veulent pas supporter le risque de la prévoyance vieillesse de leurs employés, en plus de leur risque opérationnel. Avec sa garantie de valeur nominale et de rémunération, le modèle d'assurance complète garantit une situation stable en matière de prévoyance et donne l'assurance qu'il n'y aura pas de perte, même en cas d'instabilité boursière. La situation actuelle sur les marchés des actions ne devrait donc pas empêcher les assurés de l'Helvetia Fondation collective de dormir.

Nous faisons tout notre possible, cher client, chère cliente, pour que vos avoirs de prévoyance soient en de bonnes mains à l'avenir et que vous n'ayez pas à vous soucier de l'évolution des marchés des capitaux, de la sous-couverture ni des cotisations d'assainissement. Nous vous remercions de tout cœur de la confiance que vous nous avez accordée l'an dernier.



Donald Desax
Président du Conseil
de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Rétrospective 2007.

Développement du portefeuille

Malgré une concurrence accrue sur le marché, l'Helvetia Fondation collective a réussi à conserver le même nombre de personnes assurées que l'année précédente. Elle a enregistré une croissance satisfaisante de 4.3% du

nombre d'œuvres de prévoyance et des cotisations périodiques. Le recul des apports uniques de 5.7% est moins réjouissant. Il s'explique par une volonté de changement relativement faible des entreprises en dépit d'un marché âprement disputé.

Chiffres-clés	2007	2006	Modification	
			absolue	en %
Cotisations (en millions de CHF)				
Cotisations périodiques salariés et employeurs	569.9	546.4	23.5	4.3
Apports uniques	540.2	573.0	-32.8	-5.7
Effectifs				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 580	9 185	395	4.3
Assurés actifs	72 912	73 016	-104	-0.1
Capital de couverture (en millions de CHF)	5 298	5 102	196	3.8

Rémunération des avoirs de vieillesse 2008

En septembre 2007, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter à 2.75% le taux d'intérêt minimum dans la prévoyance professionnelle obligatoire pour 2008. Le Conseil de fondation de l'Helvetia Fondation collective a suivi cette décision pour la composante obligatoire. Il a adopté un taux d'intérêt inchangé de 2.25% par rapport à l'année précédente pour la composante subobligatoire. Le taux d'intérêt utilisé pour l'estimation des prestations de vieillesse prévisibles (taux d'intérêts projeté) a été aligné sur le taux d'intérêt minimum LPP et relevé à 2.75%.

En 2008, les œuvres de prévoyance de l'Helvetia Fondation collective, qui étaient déjà en portefeuille en 2007, ont profité en outre d'un excédent d'intérêts sur les avoirs de vieillesse. Les taux d'excédents sont de 0.2% pour la composante obligatoire et de 1.0% pour la composante subobligatoire. Conjointement avec la rémunération ordinaire des avoirs de vieillesse, il en résulte une rémunération globale de 2.95% dans le domaine obligatoire et de 3.25% dans le domaine subobligatoire.

Changements au niveau des membres du Conseil de fondation

- Madame Florence Möller a été nommée au conseil de fondation de l'Helvetia Fondation collective lors de la session d'automne 2007. Elle remplace Monsieur Titus Schwander qui a démissionné le 30.06.2007.
- La Vice-présidente Mirjam Brucker et le Président Donald Desax ont été réélus à l'unanimité pour l'année 2008.

Accès rapide sur Internet

Nous avons créé un nouveau site Internet afin de faciliter l'accès des assurés au rapport annuel de l'Helvetia Fondation collective: **www.fondation-helvetia.ch** vous donne accès aux principales informations sur la fondation, directement et sans détour.

La Fondation Patria devient Helvetia Fondation collective

L'an dernier nous rendions compte ici du changement de nom de l'ancienne Helvetia Patria Assurances en Helvetia Assurances. Par la suite, le conseil de fondation a décidé au printemps 2007 de changer le nom de la Fondation Patria en «Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel». Dans une disposition du 06.09.2007, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a répondu favorablement à la demande de changement de nom formulée par le conseil de fondation. Le changement correspondant des actes a été publié le 09.11.2007 dans la Feuille Officielle Suisse du commerce (FOSC).

Conclusion réussie de la migration

Le 01.01.2008, nous avons migré avec succès les derniers assurés actifs de l'ancien système dans notre nouveau système informatique PAKT. Le transfert complet des portefeuilles actifs a ainsi pu être achevé dans un temps record. La direction remercie cordialement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs impliqués dans la migration de leur engagement.

En bref

Les changements suivants ont pris effet le 01.01.2008 dans les assurances sociales:

■ **Adaptation de la limite supérieure des salaires dans l'assurance-accidents**

Le montant maximal du revenu assuré dans l'assurance-accidents obligatoire (LAA) a été relevé de CHF 106 800 à CHF 126 000. Le Conseil fédéral se conforme ainsi aux prescriptions légales, selon lesquelles au moins 92% des salariés assurés doivent être assurés à concurrence de leur salaire complet en cas d'accident.

■ **Entrée en vigueur de la 5e révision AI**

Lors de la votation populaire du 17.06.2007, le peuple suisse a clairement accepté la 5e révision de l'assurance-invalidité (AI). La révision qui a pris effet le 01.01.2008 vise principalement à promouvoir de façon ciblée l'intégration de personnes inaptes au travail.

■ **Réduction de la cotisation LPP pour les chômeurs**

Le taux de cotisation à la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs a été abaissé de 1.1% à 0.8% du salaire journalier assuré le 01.01.2008. Les cotisations sont toujours prises en charge à parts égales par la personne au chômage et l'assurance-chômage.

■ **Prolongement de la durée de cotisation au pilier 3a**

Les personnes qui exercent une activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite AVS peuvent continuer à cotiser au pilier 3a (prévoyance liée facultative) et déduire ces cotisations de leur revenu imposable. Les cotisations peuvent être versées tant qu'il y a un revenu d'activité lucrative mais au plus tard jusqu'à l'âge de 69 ans (femmes) ou de 70 ans (hommes).

Portrait.

Fondée en 1961, la Fondation Helvetia jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2007, elle comptait près de 9 600 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la Fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

La Fondation Helvetia garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance sont couvertes par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La Fondation Helvetia transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, la Fondation Helvetia est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, la Fondation Helvetia dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir d'une expérience de plus d'un siècle.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec professionnalisme ...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs salariés. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, la Fondation Helvetia met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2007.



Bilan.

Actifs en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Placements de la Fondation	13 978 219.60	14 139 821.55
Partis en actions de l'Helvetia Fondation de placement	13 703 960.90	13 673 319.55
Liquidités	273 943.05	466 502.00
Créances	315.65	0.00
Placements pour les œuvres de prévoyance	532 861 362.25	510 197 701.80
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	17 744 338.85	20 476 887.50
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	84 285 585.90	83 933 998.41
Avoirs auprès de l'Helvetia	430 817 573.45	405 775 343.09
Liquidités	13 864.05	11 472.80
Compte de régularisation actif	57 460 386.55	57 615 086.30
Actifs provenant de contrats d'assurance	5 298 028 359.00	5 101 736 163.00
Total des actifs	5 902 328 327.40	5 683 688 772.65
Passifs en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Dettes	175 904 635.00	168 631 136.46
Prestations de libre passage et rentes	88 854 827.70	81 465 164.05
Engagements envers l'Helvetia	84 285 585.90	83 933 998.41
Autres dettes	2 764 221.40	3 231 974.00
Compte de régularisation passif	167 705 345.57	155 794 187.95
Réserves de contributions de l'employeur	72 030 067.28	63 675 553.68
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 298 454 702.35	5 102 182 383.60
Passifs résultant de contrats d'assurance	5 298 028 359.00	5 101 736 163.00
Provisions techniques	426 343.35	446 220.60
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	2 740 793.00	2 734 664.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	174 392 961.25	179 371 712.61
Fonds libres de la Fondation		
Situation en début de période	11 299 134.35	9 839 273.35
Intérêt	419.55	411.30
Excédent des charges/produits	-199 730.95	1 459 449.70
Situation en fin de période	11 099 822.95	11 299 134.35
Total des passifs	5 902 328 327.40	5 683 688 772.65

Compte d'exploitation.

en CHF	2007	2006
Cotisations et apports ordinaires et autres	587 090 920.92	559 576 017.63
Cotisations salariés et employeurs	569 912 037.42	546 440 891.98
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	14 328 477.45	10 492 418.65
Subsides du fonds de garantie	2 850 406.05	2 642 707.00
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	540 232 984.80	573 039 167.52
Apports de libre passage	291 477 865.90	357 213 466.51
Apports de nouveaux contrats	248 755 118.90	215 825 701.01
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1 127 323 905.72	1 132 615 185.15
Prestations réglementaires	-253 856 059.20	-225 198 936.35
Rentes de vieillesse	-41 318 598.75	-37 163 850.10
Rentes de survivants	-9 244 768.80	-8 754 741.95
Rentes d'invalidité	-40 451 328.20	-39 073 514.55
Autres prestations réglementaires	-26 343 186.10	-17 178 268.10
Prestations en capital à la retraite	-112 945 059.40	-107 882 442.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-23 553 117.95	-15 146 119.55
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-630 203 742.90	-609 538 378.83
Prestations de libre passage en cas de sortie	-449 674 878.45	-444 922 762.15
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-45 148 541.30	-49 577 422.05
Prestations résultant de résiliations de contrats	-135 380 323.15	-115 038 194.63
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-884 059 802.10	-834 737 315.18
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-1 781 986.75	22 208 697.04
Dissolution/Constitution de provisions techniques	23 485.00	5 516 599.10
Dissolution/Constitution de fonds libres	6 010 517.10	19 287 282.85
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-7 815 988.85	-2 595 184.91
Produit de prestations d'assurance	890 761 024.89	812 597 684.30
Prestations d'assurance	869 062 345.39	812 597 684.30
Parts d'excédents résultant des assurances	21 698 679.50	0.00
Charges d'assurance	-1 132 243 141.76	-1 132 684 251.31
Primes d'assurance	-577 582 232.26	-554 089 282.15
Apports uniques aux assurances	-551 900 055.45	-575 370 139.26
Cotisations au fonds de garantie	-2 760 854.05	-3 224 829.90
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2007	2006
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	6 482 414.35	6 805 704.41
Rémunération des provisions techniques	-3 607.75	-2 284.85
Rémunération des fonds libres	-996 543.14	-814 072.12
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-4 987 061.61	-5 719 942.19
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-495 201.85	-269 405.25
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	78 545.50	2 172 975.95
Affectation aux réserves de contributions de l'employeur	-43 322.90	-457 032.40
Affectation aux fonds libres au titre de mesures spéciales antérieures	-1 990.55	-75 205.25
Affectation aux fonds libres	-33 232.05	-1 640 738.30
Résultat net des placements des fonds libres de la Fondation	31 427.05	2 104 945.20
Produit des parts de l'Helvetia Fondation de placement	31 427.05	2 104 945.20
Autres produits	693 232.65	735 826.65
Produit des prestations fournies	693 232.65	735 826.65
Frais d'administration	-918 261.65	-1 029 252.15
Frais d'administration	-918 261.65	-1 029 252.15
Excédents des charges/produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-193 601.95	1 811 519.70
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-6 129.00	-352 070.00
Excédents des charges/produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-199 730.95	1 459 449.70

Annexe aux comptes annuels.

Bases et organisation

Forme juridique et but

L'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (anciennement Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel) est une fondation collective créée par Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC). Le changement de nom de la Fondation Patria en Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après dénommée Fondation Helvetia) a été réalisé avec l'inscription au registre du commerce du 09.11.2007.

La Fondation Helvetia a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès.

La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La Fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation Helvetia est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle (registre n° C1.0022). Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie.

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	07.12.1961, révisé pour la dernière fois le 21.07.2007
Règlement d'organisation	01.10.2004
Règlement électoral	Avril 2005
Règlement de prévoyance	Janvier 2007
Règlement de liquidation partielle	Remis le 26.04.2007
Règlement relatif aux provisions	Décembre 2007

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG SA, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Helvetia Consulta Société de conseil en matière de prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

Organe de gestion/droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

■ **Membres du Conseil de fondation**

Représentants des employeurs

Jean-Claude Diener	Membre
Hanscaspar Kühnis	Membre
Paul-Albert Nobs	Membre
Fritz Zahnd	Membre

Représentants des salariés

Mirjam Brucker	Vice-présidente
Monika Freund	Membre
Véronique Maeder	Membre
Titus Schwander	Membre (jusqu'au 30.06.2007)
Florence Möller	Membre (depuis le 01.07.2007)

Représentants de la fondatrice

Donald Desax	Président
Beat Müller	Membre

■ **Autres personnes autorisées à signer**

Philipp Ammann	Thomas Klaiber
René Eggimann	Otto Kreienbühl
Angela Godoy	Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la directrice peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

Employeurs affiliés

	31.12.2007	31.12.2006
	Nombre	Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	9 185	8 992
Entrées/Sorties	395	193
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	9 580	9 185

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

	31.12.2007 Nombre	31.12.2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	73 016	70 766
Variations par rapport à l'année précédente	-104	2 250
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	72 912	73 016

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2006 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	3 962	281	3 681
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	23	0	23
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	3 292	-91	3 383
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidé	1 076	-290	1 366
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 030	12	1 018
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	348	0	348
Total	9 731	-88	9 819

Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la Fondation valide l'affiliation à la Fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la Fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après Helvetia; jusqu'en septembre 2006, Helvetia s'appelait Patria Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA) en date du 01.01.2004 garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes des Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore pu être mises en œuvre pour des raisons liées à l'informatique:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

■ Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques/Couverture des risques/Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 01.01.2004, conclu avec l'Helvetia.

Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 5 298 028 359 (année précédente: CHF 5 101 736 163) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

en CHF	2007	2006
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	5 101 736 163	4 814 916 816
Cotisations d'épargne des salariés/des employeurs	396 320 988	375 461 799
Primes d'épargne AI	12 091 903	3 896 385
Apports de libre passage	510 280 226	567 588 887
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-577 693 843	-595 965 461
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-45 148 541	-49 577 422
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-215 262 590	-125 308 560
Rémunération du capital d'épargne	115 704 053	110 723 719
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	5 298 028 359	5 101 736 163
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.50%	2.50%
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP subobligatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte de vieillesse)	3 175 187 343	3 071 499 447
Taux minimal LPP	2.50%	2.50%

Développement du capital de couverture pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. Le capital de couverture pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 1 600 010 (année précédente: en milliers de CHF 1 555 700).

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 20.02.2008, que la Fondation est en mesure au 31.12.2007 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

en CHF

Placements par l'Helvetia

Fonds liés selon règlement

Total des provisions techniques

31.12.2007

426 343.35

426 343.35

31.12.2006

446 220.60

446 220.60

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance est correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Helvetia.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance, ils sont portés au bilan de la Fondation sous les provisions techniques:

Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La Fondation Helvetia transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la Fondation Helvetia sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut donc pas afficher de sous-couverture.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006–2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur concernant les placements de la Fondation

en CHF	2007	2006
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	2 734 664.00	2 382 594.00
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6 129.00	352 070.00
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	2 740 793.00	2 734 664.00
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	2 740 793.00	2 734 664.00

La réserve de fluctuation de valeur des placements de la Fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La Fondation Helvetia offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. Les fonds de prévoyance investis de la sorte figurent sous le titre «Placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Le nombre d'œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital de prévoyance libre est passé de 8 à 9 depuis 2006.

Parallèlement, la Fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 13 978 219.60 (année précédente: CHF 14 139 821.55). Il s'agit des produits réalisés avec un prêt accordé à la Fondation par l'Helvetia. Le prêt correspondant a été remboursé à l'Helvetia le 31 décembre 2004.

Explications du résultat net des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF 78 545.50 (année précédente: CHF 2 172 975.95), ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la Fondation correspond au produit que la Fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Sur les CHF 31 427.05 réalisés au cours de cet exercice, CHF 6 129.00 ont été affectés à la réserve de fluctuation de valeur.

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 84 285 585.90 (année précédente: CHF 83 933 998.41) et constituent des avoirs de prime.

■ Réserve de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	63 675 553.68	60 353 931.12
Apports	14 328 477.45	10 492 418.65
Apports de nouveaux contrats	697 664.45	757 303.91
Affectation de placements individuels	43 322.90	457 032.40
Utilisation pour le paiement des primes	-4 807 555.85	-3 854 512.30
Utilisation pour les apports uniques	-408 713.40	-589 435.55
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 993 883.80	-4 210 589.80
Intérêt	495 201.85	269 405.25
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	72 030 067.28	63 675 553.68

Les réserves de contributions de l'employeur ont été en majorité rémunérées au taux de 0.5% jusqu'au 31.08.2007 et de 1.5% à partir du 01.09.2007 (année précédente: 0.5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Avoirs en compte courant	88 876 224.05	81 486 140.85
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	2 764 221.40	3 231 974.00
Dépôts d'excédents	80 330 224.75	75 496 384.50
Réserves de contributions de l'employeur	65 645 920.38	58 086 104.98
Fonds liés selon règlement	426 343.35	446 220.60
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	21 111 029.81	20 911 553.19
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	61 577 650.69	68 064 863.32
Primes provisionnelles	22 241 668.56	19 555 018.38
Apports uniques en suspens des assurés	87 844 290.46	78 497 083.27
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	430 817 573.45	405 775 343.09

Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Prestations payées d'avance	57 460 386.55	57 615 086.30
Total du compte de régularisation actif	57 460 386.55	57 615 086.30

Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Primes dues	83 992 329.12	83 327 448.36
Apports uniques dus	293 256.78	606 550.05
Total des engagements envers l'Helvetia	84 285 585.90	83 933 998.41

Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Prestations payées d'avance	57 460 386.55	57 615 086.30
Primes perçues d'avance	22 241 668.56	19 555 018.38
Apports uniques en suspens	87 844 290.46	78 497 083.27
Autres comptes de régularisation	159 000.00	127 000.00
Total du compte de régularisation passif	167 705 345.57	155 794 187.95

Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Placements auprès de l'Helvetia		
Excédents individuels	49 281 310.00	42 294 844.30
Excédents collectifs	31 048 914.75	33 201 540.20
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	61 577 650.69	68 064 863.32
Fonds libres	21 111 029.81	20 911 553.19
Total	163 018 905.25	164 472 801.01
Pour les placements individuels		
Excédents individuels	0.00	0.00
Excédents collectifs	169 015.20	1 427 570.20
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	378 872.45	785 765.45
Fonds libres	10 826 168.35	12 685 575.95
Total	11 374 056.00	14 898 911.60
Au total		
Excédents individuels	49 281 310.00	42 294 844.30
Excédents collectifs	31 217 929.95	34 629 110.40
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	61 956 523.14	68 850 628.77
Fonds libres	31 937 198.16	33 597 129.14
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	174 392 961.25	179 371 712.61

Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2007	2006
Prime de risque	131 618 834.90	129 176 559.60
Prime de frais	45 084 755.75	44 930 598.75
Prime d'épargne	395 870 747.56	375 173 208.80
Renchérissement	5 007 894.05	4 808 915.00
Apports uniques	551 900 055.45	575 370 139.26
Cotisation au fonds de garantie	2 760 854.05	3 224 829.90
Total des charges d'assurance	1 132 243 141.76	1 132 684 251.31

Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	2007	2006
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	496 159.15	517 695.65
Remboursement des frais pour la propriété du logement	197 073.50	218 131.00
Total des produits des prestations fournies	693 232.65	735 826.65

Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2007	2006
Frais de rappel	496 159.15	517 695.65
Frais pour la propriété du logement	197 073.50	218 131.00
Frais d'administration propres de la Fondation	225 029.00	293 425.50
Total des frais d'administration	918 261.65	1 029 252.15

Demandses de l'autorité de surveillance

Parts d'excédents résultant des assurances

Dans un courrier du 21.12.2007, l'Office fédéral des assurances sociales a invité toutes les institutions de prévoyance soumises à sa surveillance à rendre compte, dans l'annexe aux comptes annuels, du montant de la participation aux excédents résultant des contrats d'assurance et de leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Des parts d'excédents résultant des assurances ont été distribuées à hauteur de CHF 21 698 679.50 pendant l'année sous revue.

Les excédents ont été utilisés comme suit:

- Accumulation individuelle: CHF 16 020 343.90
- Accumulation collective: CHF 5 047 118.45
- Bonification sur le compte d'encaissement: CHF 631 217.15

Autres informations relatives à la situation financière

Separate Accounts

Quelques œuvres de prévoyance ont placé des fonds libres individuellement.

Bâle, 24 avril 2008

Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel



Donald Desax
Président du Conseil de fondation



Mirjam Brucker
Vice-présidente du Conseil de fondation



KPMG SA
Audit

Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Ronald Schnurrenberger

Stefan Inderbinen

Zurich, 24 avril 2008

Annexe(s) :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Helvetia Fondation collective
de prévoyance du personnel**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24h), F 058 280 1001
www.fondation-helvetia.ch

